

L'ARDÈCHE AVAL, LA BEAUME & LE CHASSEZAC

PARCOURS À GESTION
RAISONNÉE TOUTES
TECHNIQUES

La rivière Ardèche est le refuge de la magnifique Truite Fario (*Salmo Trutta*) qui peut atteindre des tailles exceptionnels, les prises records ne sont pas rares car même si en été la température de l'eau augmente fortement les quelques résurgences souterraines lui offrent des eaux très fraîches qu'elles apprécient.



PETITES ASTUCES :



Ces trois rivières sont très larges et les radiers très longs. La pêche aux leurres permet une prospection du linéaire plus rapide. N'hésitez pas à utiliser des leurres assez gros !

La truite Fario est un poisson qui évolue majoritairement en première catégorie c'est-à-dire en zone de montagne. D'ailleurs, dans cette partie là des cours d'eau, la population de la truite Fario n'est pas en danger en Ardèche.

Mais il existe une spécificité dans le département, la truite Fario évolue aussi dans des eaux plus chaudes correspondant à des zones de plaine. Une étude a été menée par la Fédération de pêche pour en comprendre les raisons. Elle a utilisé pour cela des caméras thermiques et a fait appel à de plongées souterraines. Sur la Beaume, le Chassezac et l'Ardèche dans leurs secteurs de seconde catégorie, une population de truite fario est présente.

Les apports en eau fraîche et claire permettent de maintenir la truite Fario, plusieurs centaines d'individus répertoriés lors des différentes plongées..

Ce parcours qui est mis en place pour trois ans est "la suite logique" de l'étude menée préalablement sur la truite Fario. Elle va permettre d'évaluer l'impact de la pêche sur la populations de truite fario dans ce secteur au fonctionnement si particulier.

LOCALISATION :

Commune :

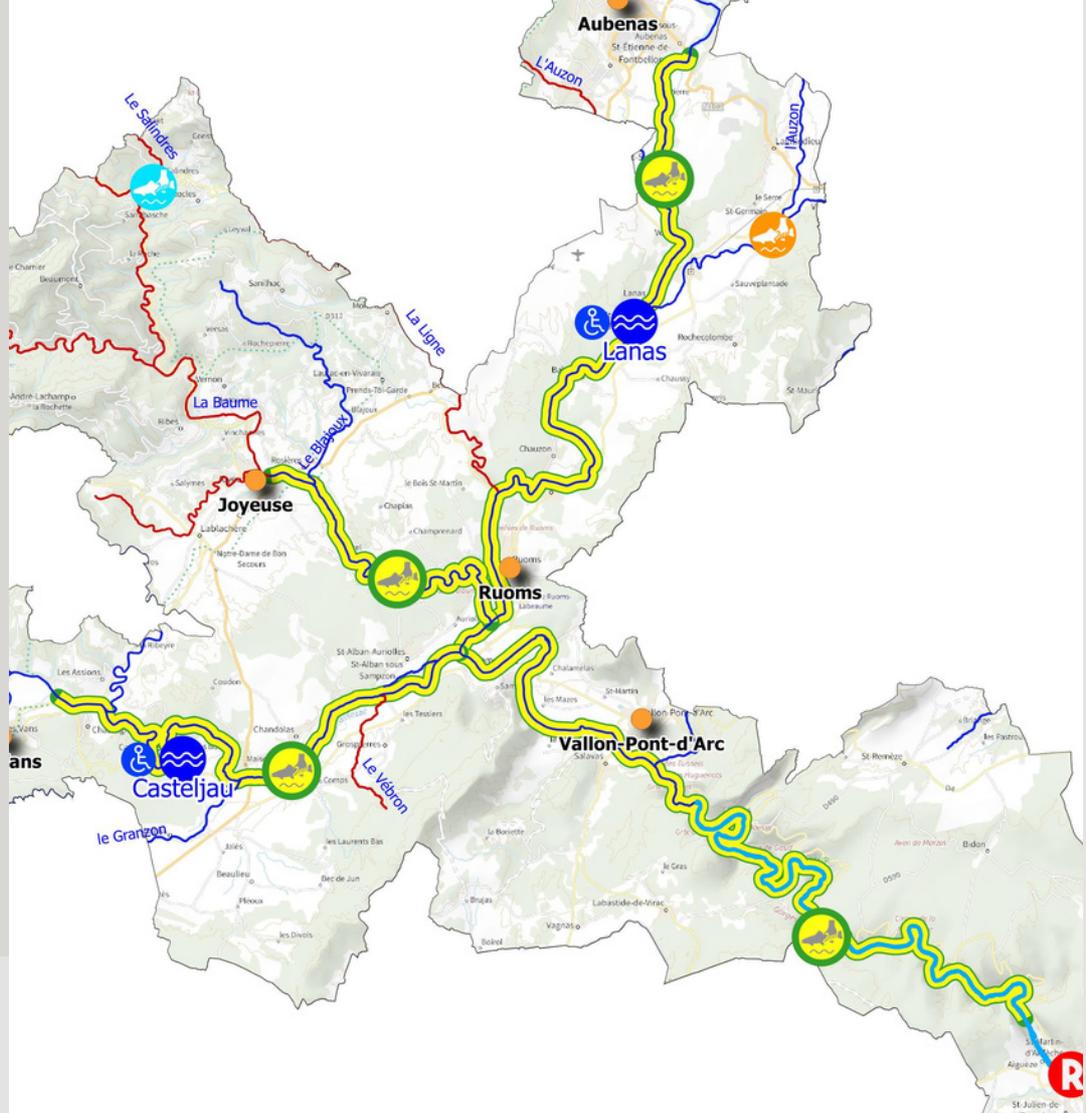
AUBENAS, VOGÜE, ST-MAURICE-D'ARDECHE, BALAZUC, LANAS, CHAUZON, PRADONS, LABEAUME, RUOMS, ST-ALBAN-AURIOLLES, SAMPZON, SALAVAS, VALLON-PONT-D'ARC, ST-REMEZE, BIDON, ST-MARTIN-D'ARDECHE, LES-ASSIONS, LES-VANS, BERRIAS-ET-CASTELJAU, CHANDOLAS, BEAULIEU, GROPIERRES, SAINT-ALBAN-AURIOLLES, SAMPZON, ROSIERES, LABEAUME, SAINT-ALBAN-AURIOLLES

Parcours balisé :

Sur l'Ardèche, du pont de la RN102 à Aubenas jusqu'à la limite aval de la RNNGA à Saint Martin d'Ardèche.

Sur le Chassezac du pont de fer à les Assions jusqu'à la confluence avec l'ARdèche.

Sur la Beame du pont de Rosières à la confluence avec l'Ardèche



INFORMATIONS :

AAPPMA

« Aubenas Sources de l'Ardèche »

07200 AUBENAS

Tél : 04 75 39 46 55

appma.aubenas@gmail.com

« Beame Drobie »

07260 JOYEUSE

Tél : 06 76 04 68 16

appmabeaumedrobie@gmail.com

www.peche-beame-drobie.com

"Gaule Vallonnaise"

07150 Vallon Pont d'Arc

Tel : 06 13 96 19 59

philippezammit@hotmail.fr

"Fretillante Ruomsoise"

07120 Ruoms

06 75 91 49 95

chper@orange.fr

"Le Goujon"

07700 Saint-Just-d'Ardèche

06 72 44 98 78

gamonetfrancois@orange.fr

"Le Chassezac"

07140 Les Vans

06 83 31 09 44

rsalel@orange.fr

POINTS DE REPÈRES :

Type de parcours : "Gestion raisonnée toutes techniques"

Type de pêche autorisée : Toutes techniques

Cours d'eau : Ardèche, Beame et Chassezac

Catégorie piscicole : 1ère et 2ème catégorie

Peuplement piscicole : Truite fario, truite aec, vairon, goujon, blageon barbeau fluviatile, chevesne, anguille, perche commune, carpe commune, apon...

Ouverture : Du 1er janvier au 31 décembre

Réglementation :

Le nombre de captures de truites arc-en-ciel autorisé par pêcheur et par jour est fixé à trois (3), la taille minimale de capture autorisée est de 23 cm et l'utilisation de deux hameçons simples maximum et sans ardillon est obligatoire. Le nombre de capture de truite fario autorisé par pêcheur et par jour est fixé à zéro (0). Remise à l'eau obligatoire de toutes les truites fario.